

N°69.2022

ARRÊTE DU MAIRE
PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DES TROTTOIRS AU DROIT DU CHANTIER
VOIE COMMUNALE N°25
LOTISSEMENT DU VEYROU DU 15 AU 23 SEPTEMBRE 2022

Le Maire de la Commune d'ALTILLAC,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83.8 du 07 Janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R441-1 à R.411-9 et R.411-25 et R411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1, 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié,

Vu la demande en date du 15 septembre 2022 établie par l'entreprise DEVAUD TP, sise 34, Rue Guy Buisson – 19100 BRIVE LA GAILLARDE pour des travaux de goudronnage des trottoirs au lotissement du Veyrou,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire pour l'occasion un certain nombre de mesures visant à assurer le bon ordre et la sécurité pendant la durée des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le stationnement de tout véhicule sur les trottoirs est **INTERDIT AU LOTISSEMENT DU VEYROU**. Le passage à pied devra se faire sous la responsabilité de l'entreprise DEVAUD au fur et à mesure de l'avancement des travaux. A charge pour elle, de prévoir ce passage pendant ses absences.

ARTICLE 2 :

Ces prescriptions s'appliqueront **du 15 au 23 SEPTEMBRE 2022 inclus**.

ARTICLE 3 :

La signalisation temporaire est mise en place par l'Entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée par l'entreprise DEVAUD et publié et affiché selon l'usage courant.

ARTICLE 5 :

Copie du présent arrêté est adressée à :

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de BEAULIEU SUR DORDOGNE,

Monsieur DEVAUD, représentant de l'entreprise DEVAUD TP,

Monsieur le Responsable du Service d'Incendie et de Secours de BEAULIEU S/DORDOGNE,

Fait à Altillac, le 07 septembre 2022.

Le 3^{ème} Adjoint au Maire,
Philippe MAZEYRIE.

